

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03507
Numéro SIREN : 491 328 027
Nom ou dénomination : A.O.D. ANDRADA OLIVIER DEPANNAGE

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/016661

Désignation de l'entreprise <u>EURL EURL ANDRADA OLIVIER DEPANNAGE</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>30 Boulevard de la Croix Rousse 69001 LYON</u>																				
SIREN		<table border="1"> <tr> <td>4</td><td>9</td><td>1</td><td>3</td><td>2</td><td>8</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td> </tr> </table>										4	9	1	3	2	8	0	2	7
4	9	1	3	2	8	0	2	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>112</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>112</u>																
										Exercice N clos le										
										<u>31/08/2023</u>										
ACTIF										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	28000	012		28000													
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	72966	030	59330	13635													
	Immobilisations financières * (1)		040	3265	042		3265													
	Total I (5)		044	104231	048	59330	44900													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3153	052		3153													
		Marchandises *	060	16182	062		16182													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	904	070		904													
		Autres * (3)	072	720	074		720													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	64484	086		64484													
	Charges constatées d'avance *		092	9073	094		9073													
Total II		096	94518	098		94518														
Total général (I+II)		110	198750	112	59330	139419														
PASSIF										Exercice N 1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			10000														
	Écarts de réévaluation		124																	
	Réserve légale		126			1000														
	Réserves réglementées *		130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		)	249														
	Report à nouveau		134			44317														
	Résultat de l'exercice		136			4954														
	Subventions d'investissement		137																	
	Provisions réglementées		140																	
	Total I		142			60521														
Provisions pour risques et charges		154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			29079														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			25927														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	5627	)	23890														
	Produits constatés d'avance		174																	
Total III		176			78897															
Total général (I + II + III)		180			139419															
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2692	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	15966														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	573														
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															

Désignation de l'entreprise EURL EURL ANDRADA OLIVIER DEPANNAGE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

13/10/2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	247800
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	106200
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	1204
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	355205
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	198245
	Variation de stocks (marchandises) *				236	-8837
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	6758
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	4680
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	46727
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	1139		244	1701
	Rémunérations du personnel *				250	84366
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6694
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	Dotations aux amortissements *				254	7996
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	348335
	Produits financiers (III)	280	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) {	Charges exceptionnelles				294	455
B – RÉSULTAT FISCAL	Report de l'impôt sur les bénéfices (VII)				300	586
	Impôt sur les bénéfices (VII)				306	874
	2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	4954
	Report de l'impôt sur les bénéfices (VII)				312	4954
					314	
RÉINTEGRATIONS	Remunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	874
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			249	251	
	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	ZFU (44 octies A)	987		
	ZRD (44 terdecies)	127	JEI (44 sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	ZRR (44 quindécies)	138		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		5828	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		5828	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

15/11/2023 09:35:40

certifié
conforme
au décret
du

[Signature]

SARL AOD ANDRADA OLIVIER DEPANANGE
Société a responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 30 bd de la croix Rousse
69001 LYON
534 605 746 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-sept décembre,

A dix heures trente,

Monsieur ANDRADA OLIVIER,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts de la société de 10 euros composant le capital social de la Société ANDRADA OLIVIER DEPANNAGE,

Associée unique et président de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérant de la Société et d'associé unique, Monsieur ANDRADA OLIVIER a établi et arrêté les comptes annuels, bilan, compte de résultat de l'exercice clos le 31 aout 2023 et a établi le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 aout 2023 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération de la gérance ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

certifié conforme
Andrada
Olivier



PREMIERE DECISION

L'associée unique, ayant pris connaissance du document relatif à l'exercice clos le 31 aout 2023 approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 954.90 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 954.80 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	4 954.80 euros.
Auquel s'ajoute le solde du compte « report à nouveau »	44 317.41 euros
Au compte "Autres réserves"	49 272.21 euros

Le compte « Autres réserves » s'élevant ainsi à 49 521.67 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée Générale approuve la rémunération allouée au cours de l'exercice à Monsieur ANDRADA Olivier, gérant, qui s'est élevée à un montant net de 34 000€ outre le remboursement des frais afférents à l'exercice de ses fonctions ainsi que la prise en charge par la société de ses cotisations sociales tant obligatoires (CSG déductible comprise) que facultatives afférents à son statut de travailleur non salarié.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur OLIVIER ANDRADA
Gérant
Andrada Olivier Dépannage
Sarl au capital de 10 000 €
Commerce et Maintenance Electronique
30 Bd de la Croix-Roussé (angle rue des Chartreux)
- 69004 LYON -
Tél. 04.78.30.66.19 - Fax 04.72.27.10.01
www.aod-lyon.com - e.mail : a-o-d@orange.fr
SIRET 491 328 027 00017

certifié
conforme
andrada
olivier

